



BURKINA FASO

ETATS FINANCIERS 2018



# Sommaire

---

Synoptique BOA-BURKINA FASO	2
Note sur les principes et méthodes comptables	11
Annexes 1 à 4.28	11-37





**Date d'ouverture**

Mars 1998



**Capital au 31/12/2018**

22 milliards de F CFA



**Introduction en Bourse**

Décembre 2010



**Conseil d'Administration  
au 31/12/2018**

Lassiné DIAWARA, Président

Amine BOUABID

Delchan OUEDRAOGO

Abderrazzak ZEBDANI

BMCE BANK, représentée par  
Amine BOUABID

BOA WEST AFRICA, représentée par  
Lala MOULAYE EZZEDINE



**Commissaires aux Comptes**

SOFIDEC-SARL

CABINET ROSETTE NACRO



**Siège social**

770, Avenue du Président

Aboubacar Sangoulé Lamizana

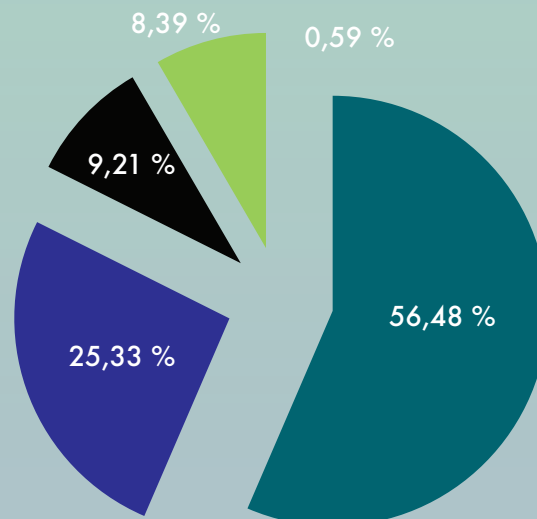
01 BP 1319 - Ouagadougou 01

BURKINA FASO

Tél. : (226) 25 30 88 70 à 73

SWIFT : AFRIBFBF

**Principaux actionnaires au 31/12/2018**



information@boaburkinafaso.com  
www.boaburkinafaso.com



## Chiffres clés 2018

(en millions de F CFA)

Activité	2017	2018	Variation
Dépôts clientèle	525 972	569 049	8,2 %
Créances clientèle	425 119	513 110	20,7 %
Nombre d'agences en fin d'exercice	50	52	4,0 %
<b>Structure</b>			
Total bilan	752 982	790 804	5,0 %
Fonds propres (avant répartition)	58 459	66 820	14,3 %
Effectif en fin de période	464	510	9,9 %
<b>Résultat</b>			
Produit Net Bancaire	36 417	39 643	8,9 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissements)	17 563	18 797	7,0 %
Résultat Brut d'Exploitation	18 854	20 846	10,6 %
Coût du risque en montant	5 605	1 089	-80,6 %
Résultat Net	12 713	17 293	36,0 %
Coefficient d'exploitation	48,2 %	47,4 %	
Coût du risque	1,3 %	0,17 %	
Rentabilité des actifs (ROA)	1,7 %	2,2 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE)	22,5 %	27,6 %	
<b>Solvabilité</b>			
Tier 1	46 096	57 572	
Tier 2			
Risk Weighted Asset (RWA)	395 206	561 465	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	11,7 %	10,3 %	

+ 5,0 %  
Total bilan

Ressources de la clientèle  
525 972 millions F CFA  
2017

569 049 millions F CFA  
2018

Créances sur la clientèle  
+ 20,7 %

PNB  
+ 8,9 %

## Analyse financière

L'exercice 2018 de BANK OF AFRICA - BURKINA FASO a été marqué par une évolution favorable des principaux indicateurs, tant en termes d'activité, de structure, que de résultat.

En se bonifiant de 8,2 %, les ressources collectées auprès de la clientèle s'établissent à 569,0 milliards de F CFA.

La distribution de crédit a été également soutenue, avec un encours de 513,1 milliards de F CFA à fin 2018.

Le réseau d'agences s'est enrichi de 2 points de vente sur la période sous revue, pour atteindre 52 unités à fin décembre 2018.

En ce qui concerne la structure, celle-ci s'est renforcée, avec un total bilan en progression de 5,0 % à 790,8 milliards de F CFA. Cette évolution s'est accompagnée d'une consolidation de la solvabilité, avec des fonds propres en accroissement de 14,3 %.

L'effectif bancaire s'est accru de 9,9 %, en ligne avec l'évolution de la structure.

En terme de résultat, le Produit Net Bancaire (PNB) est en hausse de 8,9 %, atteignant 39,6 milliards de F CFA en décembre 2018. Celui-ci est constitué à 67 % par la marge nette, à 31 % par les commissions et divers et à 2 % par les revenus issus des opérations financières.

Les charges d'exploitation connaissent une croissance annuelle de 8,2 %, conséquence notamment du renforcement de la structure et du dispositif sécuritaire de la Banque.

L'évolution favorable des soldes intermédiaires de gestion, conjuguée à un coût du risque en baisse (0,17 % contre 1,3 % en fin décembre 2017), a permis de dégager un résultat net de 17,3 milliards de F CFA, en progression de 36,0 % par rapport à l'exercice précédent.



## Faits marquants

### Février

- Lancement de « BOA Express », le service de transfert d'argent du Groupe BANK OF AFRICA.

### Mars

- Organisation d'une opération de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.

### Avril

- Lancement de la campagne commerciale « Epargne ».
- Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2017 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM.

### Juin

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à l'Ecole » avec l'organisation d'une tombola pour les 10 ans du produit.
- Lancement de la campagne commerciale « PME ».

### Septembre

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2018 pour les Administrateurs du Groupe à Tanger, au Maroc.

### Décembre

- Lancement de la campagne commerciale « Tous En Fête ».
- Ouverture d'un 2e bureau au siège de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
- Ouverture du 2e Centre d'Affaires à Bobo Dioulasso, 2e ville du pays, à 350 kms à l'ouest de Ouagadougou.



Récompense des meilleurs agents 2018



Remise de lots aux gagnants de la tombola « Tous à l'Ecole »



Visite des meilleurs élèves de l'année



Inauguration du 2e Centre d'Affaires de Bobo Dioulasso

## Engagements citoyens

A travers ses réalisations, BANK OF AFRICA – BURKINA FASO réaffirme sa conviction selon laquelle le secteur privé doit apporter sa contribution au développement harmonieux et durable du pays. La Banque se mobilise autour de la promotion de l'excellence en milieu scolaire, la préservation de l'environnement et la promotion de la solidarité en faveur des plus démunis.

### Social

- **Soutien à la 21<sup>e</sup> édition de la Journée de solidarité et de dons de vivres aux personnes démunies, vivant avec un handicap et en situation précaire.** Organisée le 23 décembre 2018 à Réo, localité située à une centaine de kilomètres à l'Ouest de la capitale Ouagadougou, cette activité communautaire a permis de venir en aide à 200 orphelins déshérités et 50 personnes âgées.
- **Octroi de 10 bourses scolaires aux orphelin(e)s des pensionnés de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) d'une valeur nominale de 100 000 F CFA.** BOA- BURKINA FASO a apporté sa contribution au cours d'une cérémonie le 30 juillet 2019 au siège de la CARFO à Ouagadougou.

### Environnement

- **Sponsoring de la cérémonie de lancement de la campagne nationale de reforestation** du Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique. Cette activité s'est déroulée le 14 août 2018 à Manga, localité située à une centaine de kilomètre à l'Est de la capitale Ouagadougou en présence d'autorités administratives, coutumières et des forces vives de la région. Au total, 6 millions de plants ont été mis à terre.



21<sup>e</sup> édition de la Journée de la solidarité

- **Remise de matériel de salubrité, composé de bac à ordures, à la Mairie de Manga, situé à une centaine de kilomètre à l'Est de la capitale, Ouagadougou.** Ce soutien s'est inscrit dans le cadre la célébration de la fête nationale, le 11 décembre 2018.
- **Sponsoring de la Foire de l'Eau organisée du 21 au 25 mars à Fada, localité située à 200 km de la capitale, Ouagadougou.** En partenariat avec la Fondation « Barka » et le Ministère de l'eau et de l'assainissement, cette activité a contribué à l'amélioration de l'approvisionnement des populations de la région de l'Est du Burkina.



Contribution à la restauration du couvert végétal



Prestation d'une troupe de danse traditionnelle

### Economique

- **Soutien à l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition des Journées de valorisation des produits locaux de la Fédération Femmes et Développement du Burkina Faso (FFED/BF).** Sous le thème « Femme de l'espace UEMOA et accès aux financements pour la valorisation des produits locaux par la femme », le forum s'est déroulé du 25 avril au 01 mai 2018 à Ouagadougou.

**Bilan comparé des deux derniers exercices** (en F CFA)

<b>ACTIF</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	27 796 430 128	24 201 939 649
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	198 140 043 043	163 528 578 647
CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	37 849 755 226	26 451 385 517
CREANCES SUR LA CLIENTELE	425 118 685 867	513 110 607 607
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	10 944 567 328	13 652 519 212
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	22 340 197 953	26 226 550 884
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>		
AUTRES ACTIFS	6 610 493 549	2 198 236 455
COMPTE DE REGULARISATION	11 190 789 545	8 707 011 335
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 707 540 479	1 588 256 772
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	100 000 000	
<b>PRETS SUBORDONNES</b>		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	187 002 263	42 050 682
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 996 732 015	11 096 741 967
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>752 982 237 396</b>	<b>790 803 878 727</b>

<b>HORS BILAN</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>89 016 093 569</b>	<b>57 825 106 093</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	871 901 928	650 587 973
ENGAGEMENT DE GARANTIE	88 144 191 641	57 174 518 119
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>630 863 309 333</b>	<b>647 960 803 967</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	343 416 120	
ENGAGEMENT DE GARANTIE	630 519 893 213	647 960 803 967
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>		

Au 31/12/2017, 1 euro = 655,957 F CFA

(en F CFA)

<b>PASSIF</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
BANQUES CENTRALES CCP	1 387 186 669	883 815 892
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	157 672 246 476	141 711 614 574
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	525 972 449 702	569 049 235 722
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	9 140 324	
AUTRES PASSIFS	1 887 196 105	8 459 687 628
COMPTES DE REGULARISATION	7 392 413 711	3 467 219 575
PROVISIONS	202 677 089	411 911 144
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES		
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
CAPITAL SOUSCRIT	22 000 000 000	22 000 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	2 691 000 000	2 691 000 000
RESERVES	10 448 484 733	12 707 848 257
ECART DE REEVALUATION		
PROVISIONS REGLEMENTÉES		
REPORT A NOUVEAU (+/-)	10 606 220 700	12 128 222 650
RESUTAT DE L'EXERCICE (+/-)	12 713 221 887	17 293 323 103
BENEFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION		
EXCEDENT DE PRODUIT SUR LES CHARGES	12 713 221 887	17 293 323 103
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>752 982 237 396</b>	<b>790 803 878 727</b>



Compte de résultat	(en F CFA)	
	2017	2018
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	45 183 742 901	47 946 582 292
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-20 567 744 349	-21 515 514 591
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	1 220 995 203	486 742 904
COMMISSIONS (PRODUITS)	4 551 529 237	6 650 050 166
COMMISSIONS (CHARGES)	-362 169 419	-277 926 630
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	2 174 755 816	2 258 343 593
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES	92 554 658	-63 740 724
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 566 930 739	4 465 874 682
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-443 446 873	-307 513 720
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>36 417 147 913</b>	<b>39 642 897 972</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-15 243 897 549	-16 489 374 999
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-2 319 246 617	-2 307 693 577
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>18 854 003 747</b>	<b>20 845 829 396</b>
COÛT DU RISQUE	-5 605 200 660	-1 089 465 873
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>13 248 803 087</b>	<b>19 756 363 523</b>
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES		55 544 605
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>13 248 803 087</b>	<b>19 811 908 128</b>
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-535 581 200	-2 518 585 025
<b>RESULTAT NET</b>	<b>12 713 221 887</b>	<b>17 293 323 103</b>

## Annexes

### 1 Note sur les principes et méthodes comptables

#### Présentation des comptes

Les comptes annuels de BANK OF AFRICA - BURKINA FASO sont établis selon les règles définies par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans le règlement applicable aux banques des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) depuis 1990.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2018 ont été présentés selon les méthodes d'évaluation du Plan Comptable Bancaire révisé et sont conformes dans leur forme et leur présentation aux recommandations de la profession bancaire et celles de la BCEAO.

#### Conversion des comptes du bilan en devises

Les créances et dettes ainsi que les engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en F CFA aux cours de change du 31 décembre 2018, cours communiqués par l'Agence Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

#### Les opérations et positions en devises

Les opérations de change sont évaluées à chaque arrêât mensuel ou au terme des achats et ventes de devises chez les correspondants, et le résultat de change est enregistré directement au compte de résultat.

Les intérêts, commissions et frais sur les opérations en devises sont couverts et comptabilisés en F CFA dès la réception des avis d'encaissement ou paiement.

#### Les intérêts et les commissions bancaires

Les produits et charges ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément aux principes de séparation des exercices.

Les intérêts sur créances en souffrance échappent à ce principe de comptabilisation et sont constatés pour mémoire.

#### Comptes de la clientèle

Le classement de ces comptes par activités, sociétés, collectivités, particuliers, comptes des actionnaires, comptes à terme, etc., n'a pas subi de modification.

Les crédits à la clientèle comprennent, d'une part les créances commerciales, les crédits à court, moyen et long terme et d'autre part, les comptes débiteurs de la clientèle et les créances rattachées

Toutes les créances en souffrance ont fait l'objet d'une attention particulière et des provisions pour dépréciation conséquentes ont été constituées. Le taux retenu varie entre 20 et 100 % selon la nature du risque et suivant les recommandations de la Banque Centrale relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Le taux moyen des provisions au 31 décembre 2018 est de 73,62 %.

Les provisions pour dépréciation antérieurement constituées non utilisées ou devenues sans effet ont fait l'objet de reprises et viennent donc améliorer les résultats.

#### Les immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements y afférents sont calculés sur la durée de vie probable ou estimée selon la méthode linéaire :

FRAIS D'ETABLISSEMENT	20 %
CONSTRUCTIONS	5 %
MATERIEL DE TRANSPORT	25 %
AMENAGEMENTS - INSTALLATIONS	10 %
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU (SELON NATURE)	20 %
MATERIEL INFORMATIQUE	50 %

**A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UEMOA**

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UEMOA, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement**

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UEMOA, notamment :

- La permanence des méthodes,
- La transparence,
- La séparation des exercices,
- La prudence,
- L'intangibilité du bilan d'ouverture,
- L'importance significative,
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

**Créances sur la clientèle**

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La Banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants:

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1<sup>er</sup> rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujéti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

### **Portefeuille titres**

---

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

### **Commissions et coûts marginaux**

---

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

### **Créances et dettes en devises**

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, " à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au



cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté".

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>3,33 %</b>
<b>MATÉRIEL DE TRANSPORT</b>	<b>20 %</b>
<b>AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS</b>	<b>10 %</b>
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU, OUTILLAGE (SELON NATURE)</b>	<b>10%</b>
<b>MATÉRIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE</b>	<b>20 %</b>

## Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 01 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13% du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33% du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

## 4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

### 4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

**Par exemple**, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>A. -CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES</b>		
	Suite à la Décision n°357 instituant le nouveau plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.	Retraitement du bilan d'ouverture d'où l'impact sur le report à nouveau.
	Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations, Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.	l'impact positif de ce retraitement se chiffre à : - 4 017 562 068 sur les capitaux propres.
<b>B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATIONS</b>		
	Pour l'année 2018, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en Juin et Décembre de l'année.	Néant

#### 4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs:

" pays de résidence " et " agent économique " définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés )
- les banques du " reste du monde ". Il s'agit notamment de correspondants

ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES REST DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		2 005	796	13 190		26 739	21 984
PRETS		9 163	1 296			10 459	26 532
COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR							
PRÊTS À TERME		9 163	1 296			10 459	26 532
VALEURS RECUES EN PENSION LIVRÉE							
VALEURS RECUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
VALEURS RECUES EN PENSION À TERME							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE							
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS		11 168	2 092	13 190		37 198	48 516
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO							
DÉPRÉCIATIONS							
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS		11 168	2 092	13 190	0	37 198	48 516

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée)
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTELE	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS (*)	7	36		4 298	23 892	28 233	25 484
PRETS A TERME	400	3 807	150	367 740	105 767	477 864	393 117
OPERATIONS DE PENSION LIVREE							
OPERATIONS DE LOCATION -FINANCEMENT					196	196	1 052
AFFACTURAGE					900	900	853
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		192		12 815	7 551	20 558	19 926
<b>TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>407</b>	<b>4 035</b>	<b>150</b>	<b>384 853</b>	<b>138 306</b>	<b>527 751</b>	<b>440 432</b>
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS		177		10 442	4 022	14 641	15 313
<b>TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>407</b>	<b>3 858</b>	<b>150</b>	<b>374 411</b>	<b>134 284</b>	<b>513 110</b>	<b>425 119</b>

(Montants en millions de F CFA)



#### 4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, éligibles aux interventions de la banque centrale ;
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

TITRES	31/12/2018				31/12/2017			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS VARIABLES	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS VARIABLES	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	25 605			25 605				
DONT COTÉ								
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE								
BRUT	164 150	13 640	12	177 802	209 097	22 328		231 425
DÉPRÉCIATIONS								
NET	164 150	13 640	12	177 802	209 097	22 328		231 425
DONT COTÉ								
PORTEFEUILLE D' INVESTISSEMENT								
BRUT								
DÉPRÉCIATIONS								
NET								
DONT COTÉ								
TOTAL	189 755	13 640	12	203 407	0	209 097	22 328	231 425

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction ( présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/ NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N+1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE ( DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE )
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>				<b>1 000</b>		<b>1 000</b>	<b>711</b>	<b>871</b>	
<b>TITRES DE PARTICIPATIONS</b>				<b>14 211</b>		<b>716</b>	<b>567</b>	<b>629</b>	<b>487</b>
<b>AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>							<b>310</b>	<b>307</b>	

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATION	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	21 022	2 149	338	22 833	11 759	2 306	290	13 775	9 058
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 641	45		1 686	1 454	190		1 644	42
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 381	2 104	338	21 147	10 305	2 116	290	12 131	9 016
- PRISES EN LOCATION -FINANCEMENT									
- MISES EN LOCATION - SIMPLE									
- AUTRES	19 381	2 104	338	21 147	10 305	2 116	290	12 131	9 016
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	2 368	192	90	2 470	404	2	17	389	2 081
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 368	192	90	2 470	404	2	17	389	2 081

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	884	1 297	3 761		4 877	10 819	1 387
EMPRUNTS		409			1 795	2 204	20 530
AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE							
AU JOUR LE JOUR							
À TERME		409			1 795	2 204	20 530
VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE	129 572					129 572	137 142
AU JOUR LE JOUR	129 572					129 572	137 142
À TERME							
<b>TOTAL</b>	<b>130 456</b>	<b>1 706</b>	<b>3 761</b>	<b>0</b>	<b>6 672</b>	<b>142 595</b>	<b>159 059</b>

(Montants en millions de F CFA)



#### 4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	24 592	7 172	2 975	44 108	193 797	272 644	253 430
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	72 782	3 974	8 299	24 068	55 829	164 952	155 903
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL				122 292		122 292	108 020
AUTRES DÉPÔTS	360	131	64	3 507	5 099	9 161	8 619
<b>TOTAL</b>	<b>97 734</b>	<b>11 277</b>	<b>11 338</b>	<b>193 975</b>	<b>254 725</b>	<b>569 049</b>	<b>525 972</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement

en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission:

- la devise de l'émission ;
- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan ;

le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>							
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
- AUTRES DETTES		NEANT					
<b>EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS</b>							
- À DURÉE DÉTERMINÉE							
- À DURÉE INDÉTERMINÉE							
<b>TOTAL</b>							

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence

et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature

(risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES		31/12/18
			SANS OBJET	AUTRES	
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>12 309</b>	<b>3 746</b>	<b>2 747</b>		<b>13 307</b>
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	12 071	3 539	2 747		12 863
TITRES DE PLACEMENT					
TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS	233	207			440
AUTRES ACTIFS	4				4
<b>PROVISIONS</b>	<b>322</b>	<b>127</b>	<b>37</b>		<b>412</b>
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE					
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES					
AUTRES RISQUES ET CHARGES	322	127	37	0	412

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RESULTAT	CAPITAUX PROPRES
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016</b>	<b>11 000</b>	<b>7 691</b>	<b>35 707</b>	<b>54 398</b>
<b>AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2017</b>	<b>11 000</b>	<b>7 691</b>	<b>35 707</b>	<b>54 398</b>
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE				
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-8 712	-8 712
AUTRES MOUVEMENTS			13 962	13 962
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017</b>	<b>11 000</b>	<b>7 691</b>	<b>40 957</b>	<b>59 648</b>
<b>AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018</b>	<b>11 000</b>	<b>7 691</b>	<b>40 957</b>	<b>59 648</b>
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL	11 000	-5 000	-6 000	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			17 293	17 293
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-9 000	-9 000
AUTRES MOUVEMENTS			-1 121	-1 121
<b>BILAN AU 31/12/2018</b>	<b>22 000</b>	<b>2 691</b>	<b>42 129</b>	<b>66 820</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ». Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

#### MONTANT DU CAPITAL

#### MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ

#### VALEUR NOMINALE DES TITRES

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/18	43 100		
<b>PERSONNES MORALES</b>	<b>COTE D'IVOIRE</b>	<b>01 BP 4132 ABIDJAN 01</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>54,5%</b>	<b>71,1%</b>
- DONT ETAT						
- DONT ORGANISMES PUBLICS						
<b>PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS</b>			<b>10</b>	<b>6</b>	<b>45,4%</b>	<b>28,3%</b>
<b>SALARIÉS</b>					<b>0,1%</b>	<b>0,6%</b>
<b>TOTAL</b>			<b>22</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2018
<b>ACTIF</b>						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	8 770	16 385		1 296		26 451
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	34 159	82 153	42 948	81 233	272 618	513 111
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>						
TITRES DE TRANSACTION		375	13 113	6 971	5 146	25 605
TITRES DE PLACEMENT	1 367	3 741	20 360	147 102	5 233	177 803
TITRES D'INVESTISSEMENT						
<b>TOTAL</b>	<b>44 296</b>	<b>102 654</b>	<b>76 421</b>	<b>236 602</b>	<b>282 997</b>	<b>742 970</b>
<b>PASSIF</b>						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	136 012	3 495			2 204	141 711
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	273 397	221 290	49 497	24 774	91	569 049
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
<b>TOTAL</b>	<b>409 409</b>	<b>224 785</b>	<b>49 497</b>	<b>24 774</b>	<b>2 295</b>	<b>710 760</b>

(Montants en millions de F CFA)



#### 4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/18				31/12/17			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
AUD					16			
CAD	19				4	2		
CHF	220	295			48	12		
DKK					0			
EUR	13 251	8 023		143	10 804	5 577		
GBP	2				66			
USD	204	144	143		193	5 209		
ZAR	2				0			
<b>TOTAL</b>	<b>13 698</b>	<b>8 461</b>	<b>143</b>		<b>259</b>	<b>5 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(Montants en millions de F CFA)

## Annexe 4.17. Engagements de financement et de garantie

<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>31/12/17</b>	<b>31/12/18</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES</b>	<b>89 016</b>	<b>57 826</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>872</b>	<b>651</b>
CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT	872	651
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	872	651
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>		
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>88 144</b>	<b>57 175</b>
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	88 144	57 175
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES		
<b>ENGAGEMENTS DOUTEUX</b>		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>630 863</b>	<b>647 961</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>	<b>343</b>	
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	343	
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE</b>		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>		<b>310</b>
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS		310
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>630 520</b>	<b>647 651</b>
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS		1 056
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		60
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE	608	2 455
AUTRES GARANTIES REÇUES	629 912	644 080

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.18. Les valeurs et sûretés reçues/données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre:

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	55 261		
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	592 699	202-203-204-913	526 886
<b>TOTAL</b>	<b>647 960</b>		<b>526 886</b>

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS</b>			
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>-2 395</b>	<b>-5 605</b>	<b>-1 089</b>
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	-2 135	-5 361	-842
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	-260	-244	-247
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
<b>AUTRES RISQUES</b>			

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement:

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVELOPPEMENT DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>			
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
PRODUIT NET BANCAIRE	33 685	36 417	39 643
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	17 513	13 249	19 756
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-1 962	-535	-2 519
RÉSULTAT NET	12 443	12 713	17 293
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	11 312	685	786
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE	6 930	358	366
<b>PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE</b>			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	4 717	5 144	5 503
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	248	308	327
<b>PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT</b>			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	415	450	484

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/2017
<b>BILAN</b>						
ACTIF	790 804				790 804	752 982
PASSIF	790 804				790 804	752 982
<b>HORS BILAN</b>						
ENGAGEMENTS DONNÉS	57 825				57 825	89 016
ENGAGEMENTS REÇUS	647 961				647 961	630 863
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>						
PRODUIT NET BANCAIRE	39 643				39 643	36 417

(Montants en millions de F CFA)



#### 4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

REMUNERATIONS ET AVANTAGES	TOTAL 31/12/2017	TOTAL 31/12/2018
<b>REMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE</b>		
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	303	352
INDEMNITÉ DE FONCTION	NÉANT	NÉANT
AVANTAGES EN NATURE	13	57
<b>PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS</b>		
NOMBRE D'ACTIONS	NÉANT	NÉANT
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12	NÉANT	NÉANT
NOMBRE D'OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12	NÉANT	NÉANT
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12	NÉANT	NÉANT
<b>AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI</b>		
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE	84	129
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES	20	35
<b>ASSURANCE MALADIE</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>AUTRES AVANTAGES</b>	<b>52</b>	<b>37</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
<b>PRETS</b>		<b>852</b>	<b>1 352</b>		
	ACTIONNAIRE	781	781	7,5%	12/11/18
	ACTIONNAIRE	71	571	6,8%	05/06/18
<b>AVANCES</b>		<b>4 500</b>	<b>3 891</b>		
<b>GARANTIES</b>		<b>1 000</b>	<b>750</b>		
	ACTIONNAIRE	2 500	2 391	0,15%	16/06/17
	ACTIONNAIRE	1 000	750	0,5%	17/01/18

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice)
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
<b>ACTIF</b>								
<b>PRÊTS, AVANCES ET TITRES</b>				<b>17 549</b>				<b>18 168</b>
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS								
PRÊTS				17 549				18 168
TITRES								
<b>AUTRES ACTIFS</b>								
<b>TOTAL</b>				<b>17 549</b>				<b>18 168</b>
<b>PASSIF</b>								
<b>DÉPÔTS</b>				<b>6 031</b>				<b>3 389</b>
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS				6 031				3 389
AUTRES EMPRUNTS								
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
<b>AUTRES PASSIFS</b>								
<b>TOTAL</b>				<b>6 031</b>				<b>3 389</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS</b>								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS								
<b>TOTAL</b>								
<b>PRODUITS ET CHARGES</b>								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				710				721
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				-26				-16
COMMISSIONS ( PRODUITS )								
COMMISSIONS ( CHARGES )								
AUTRES PRODUITS								
AUTRES CHARGES								
<b>TOTAL NET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>684</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>705</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/17	31/12/18
COMPTES COURANTS	18 123	21 224
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'ETAT DU DECLARANT		117 867
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L' UMOA	111 254	159
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DU RDM		192
COMPTES D'EPARGNE	283 396	323 332
COMPTES A TERME	820	878
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DEPOTS	16 298	22 167

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/17	31/12/18
GUICHETS PERMANENTS	50	51
GUICHETS PERIODIQUES		
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	61	65
SUCCURSALES ET AGENCES A L'ETRANGER		
BUREAUX DE REPRESENTATION		

#### 4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question.

Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE									
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	16	13	2	1	1		19	14	594	424	177	27	52		823	451
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	56	40			1		57	40	828	570			15		843	570
AGENTS DE MAÎTRISE	168	180	1				169	180	1 400	1 383	8				1 409	1 383
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	4	1					4	1	6	17					6	17
<b>TOTAL</b>	<b>244</b>	<b>234</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>249</b>	<b>235</b>	<b>2 829</b>	<b>2 394</b>	<b>186</b>	<b>27</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>3 082</b>	<b>2 421</b>

PERSONNEL EXTÉRIEUR	EFFECTIFS						CHARGES TOTALES	
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS							0	0
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS							0	0
AGENTS DE MAÎTRISE							0	0
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	27	27					27	27
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

(Montants en millions de F CFA)